

L'association/école de production ECCOFOR basée à Dole agit pour la formation professionnelle de jeunes en difficulté. Pour ce faire, elle développe un service de maintenance automobile ouvert au public qui permet l'accueil de jeunes et leur formation dans le cadre d'une mise en pratique fondée sur l'activité économique d'un garage-école fonctionnel.

Dans ce cadre, l'action de l'école vise à prévenir le décrochage scolaire et à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 15 à 18 ans. En leur offrant un accompagnement individualisé, une pédagogie active et des mises en situation réelles de travail, ECCOFOR contribue à renforcer leur employabilité, à promouvoir l'égalité des chances et à préparer leur intégration durable sur le marché de l'emploi.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Encadrer et former un groupe de 6 à 15 jeunes en situation de fragilité scolaire et sociale, dans le cadre de la préparation au CAP filière Métallerie.
Par une pédagogie active et des mises en situation réelles, les amener à acquérir les compétences techniques et comportementales nécessaires à leur réussite aux examens, à renforcer leur employabilité et à favoriser leur insertion professionnelle durable.

PRE-REQUIS ET SAVOIR-ETRE :

- Permis B indispensable.
- Formation: Niveau CAP, BEP, Bac et expérience professionnelle, particulièrement dans le domaine de la métallerie.
- Savoir-être: Aptitude à la manutention et au travail physique, écoute et volonté d'apprentissage, capacité à transmettre des informations de façon claire, capacité à travailler en équipe et à manager, prise d'initiative, esprit de déduction et de synthèse.
- Avantages comparatifs: connaissance du public visé (jeunes en difficultés), expérience en encadrement, engagement associatif.

CONNAISSANCES/SAVOIR-FAIRE SPECIFIQUES :

- Avoir la capacité d'encadrer des jeunes en difficulté (15 à 18 ans) et de transmettre son savoir,
- Ajustement, pose et fixation d'équipements spécifiques au domaine d'activité ;
- Assemblage de tôles et de profilés ;
- Mise en place de protections de chantier et/ou individuelles ;
- Renseignement de documents, de fichiers (fiches d'activité, de traçabilité, etc.) ;
- Tenue à jour des données/des fichiers relatifs au domaine d'activité ;
- Concevoir des d'ouvrages métalliques et dérivés à réaliser (plans, choix des matériaux, calepinage...),
- Installer des équipements spécifiques sur les véhicules,
- Participer à l'élaboration des devis si nécessaire, en lien avec le chef d'atelier,
- Connaître, comprendre et appliquer les procédures, les modes opératoires et les règles de fonctionnement du site.

ACTIVITES :

1. **Formation - (20 % du temps de travail) :**

- a. En lien avec le chef d'atelier, organiser l'espace de travail et la répartition des tâches ;
- b. Encadrer des jeunes, élèves de l'école de production, via la transmission de ses acquis (gestes techniques, connaissances théorique, maîtrise du poste de travail, respect des procédures...);
- c. Déployer la pédagogie du *Faire Pour Apprendre* pour amener les jeunes à investir les apprentissages tout en assurant sécurité au travail et exigence de résultat ;
- d. Participer aux formations internes et externes et mettre en pratique les acquis développés ;
- e. Maîtriser les attendus des certifications visées (CAP, TP...) et préparer les élèves aux épreuves professionnelles en assurant les enseignements techniques qui s'y rattachent ;
- f. Organiser les épreuve tests (CAP blanc) en lien avec le chef d'atelier.

2. **Vie éducative et accompagnement transversal - (15 % du temps de travail) :**

- a. Participe aux commissions internes (commission culture, analyse de pratiques...) afin de contribuer à la vie collective de l'école et à l'amélioration continue des pratiques ;
- b. Assure un suivi régulier des élèves par l'évaluation de l'acquisition des compétences et la mise en œuvre d'actions de développement des savoir-être ;
- c. Accueille les collégiens en visite découverte et les jeunes postulants en mini-stages pour favoriser leur orientation et leur future intégration ;
- d. Relaye les actions de sensibilisation de l'école (égalité filles/garçons, lutte contre le sexisme et les discriminations, prévention des conduites à risques liées à l'alcool, à la drogue ou à la violence) et veille, par son exemplarité, à l'inclusion de tous et à la bonne intégration des jeunes filles dans l'atelier.

3. **Préparation à la vie professionnelle - (15 % du temps de travail) :**

- a. Le maître professionnel en école de production a une mission éducative globale. Au-delà de l'enseignement technique et de la production, il encadre des jeunes de 15 à 18 ans pour leur transmettre les savoir-faire et comportements essentiels à leur insertion professionnelle : respect des règles, de la vie en communauté, de la hiérarchie, ponctualité, assiduité et engagement dans le travail ;
- b. Il contribue directement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en renforçant leur employabilité et en favorisant leur réussite éducative. Dans ce cadre, il accompagne chaque élève dans la construction de son parcours professionnel : visites d'entreprises, élaboration d'un CV, préparation aux entretiens d'embauche, appropriation des codes du monde du travail et acquisition des comportements attendus en entreprise. Il veille à développer des compétences transversales essentielles telles que l'autonomie, la responsabilité, la gestion de la frustration, le respect de la hiérarchie, la rigueur et l'application stricte des règles de sécurité. Cet accompagnement individualisé, adossé à des mises en situation réelles de production, vise à prévenir le décrochage scolaire, à réduire les inégalités d'accès à l'emploi et à garantir aux jeunes une insertion durable et réussie dans la vie active ;
- c. Il accompagne les jeunes dans leurs recherches de PFMP, participe aux visites d'entreprises de stage et à l'évaluation du travail accompli en dehors de l'école en lien avec les tuteurs désignés.

4. **Production (en tutorat avec les élèves lors de leur présence dans l'atelier) - (40 % du temps de travail) :**

- a. Encadre la production de ses élèves dans l'atelier en lien avec les autres Maîtres Professionnels.
Dans ce contexte, il peut être amené ponctuellement à réaliser lui-même une partie limitée de la production, mais principalement il doit s'organiser pour la déléguer aux jeunes de manière structurée, dans un objectif d'apprentissage ;
- b. Transmet les consignes de sécurité et s'assure de leur respect par les jeunes ;
- c. Garantit la qualité des pièces réalisées par sa section ;
- d. Entretient son poste de travail.

5. Qualité- Hygiène-Sécurité-Environnement - (10 % du temps de travail) :

- a. Le Maître professionnel est responsable de la propreté de son poste et de son environnement de travail ;
- b. Il respecte les règles de sécurité, met en œuvre l'ensemble des points de sécurité sur les machines et équipements, ...
- c. Il doit impérativement porter les Équipements de Protection Individuels (EPI) définis pour son poste. Aucune dérogation n'est acceptée ;
- d. Il peut être amené à participer aux groupes de travail qualité et productivité.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- CDI 35 heures par semaine ;
- Salaire selon grille EPNL+ prime d'intéressement ; 2737€ brut/mois au 01/05/2026 + intéressement + 128€/mois de ticket repas
- Convention collective des établissements Privés d'Enseignement Non Lucratifs IDCC 3218
- Formations régulières aux techniques et à la pédagogie ;
- 35 heures : semaine
- 6 semaines de CP – mutuelle d'entreprise soutenue à 50%.